

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL du vendredi 25 avril 2014

Le vingt-cinq avril deux mille quatorze à vingt heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, salle du Conseil Municipal - rue de la Herse - sous la présidence de Monsieur Yves MARIE, Maire.

### Présents :

Yves MARIE, Jack PROUTHEAU, Julie LECOMTE, Bruno ALAMICHEL, Michel DAUPTAIN, Adrienne PETIT, Pierre COUTURIER, Christian LAPEYRE, Myriam ROUILLARD, Catherine GALIEGUE, Eric TABARINO, Henri FERRO, Lydia GALOPIN, Sophie GOUMAZ, Nathalie BIETRY, Axel TROTIGNON, David BOURGEOIS, Alexandre DAVAL, Lionel GUYOMARD, Peggy GUILLER,

### Absent excusé ayant donné pouvoir :

Antony DOUEZY donne pouvoir à Bruno ALAMICHEL  
Sylvie DOUCET donne pouvoir à Julie LECOMTE  
Murielle MARINELLI-LAVIGNE donne pouvoir à Yves MARIE  
Véronique VAUDELLE donne pouvoir à Jack PROUTHEAU  
Lucie ANDRIEU donne pouvoir à Lionel GUYOMARD

### Absente excusée :

Elodie GRYGULA

### Absent :

Romain GRUGIER

Le Maire nomme Julie LECOMTE, secrétaire de séance.

### Approbation du compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 8 avril 2014 :

#### Remarques de Julie LECOMTE :

Page 3 concernant le point sur les Commissions, le Maire a précisé qu'il était Président de toutes les Commissions et qu'un compte rendu doit être systématiquement fait. Cette précision n'apparaît pas sur le compte rendu.

Page 9 concernant les comptes administratifs, le Maire a attiré l'attention pour que les élus des syndicats demandent une vision budgétaire sur plusieurs exercices à titre de comparaison, remarque qui n'apparaît pas dans le compte rendu.

Il convient d'ajouter, page 10, que la hausse du prix de l'énergie et l'accueil du Tour d'Eure-et-Loir Cycliste ont participé pour partie à la hausse des dépenses de fonctionnement.

En référence au ratio 12 de la page 22, Julie LECOMTE demande des précisions sur le taux d'endettement de 7 ans, notamment s'il s'agit du palier au-delà duquel les collectivités rencontrent des difficultés d'emprunt. Le Maire confirme qu'il s'agit effectivement de la moyenne nationale d'endettement et qu'a priori, c'est un seuil à partir duquel les banques sont plus prudentes pour prêter de l'argent.

*Le compte rendu du Conseil Municipal du 8 avril 2014 est adopté à l'unanimité des membres présents, en tenant compte des remarques et des observations.*

## I / INFORMATIONS

### 1. Comptes rendus, rapports et courrier divers

*Commissions Municipales :*

- Compte rendu de la Commission Urbanisme du 18 mars ;
- Compte rendu de la Commission des Finances du 16 avril.

*Divers :*

- Comptes rendus du cabinet d'architecture BRD des réunions de chantier des 9, 16 et 23 avril concernant les travaux de l'école ;
- Compte rendu du cabinet 3'A Architectes de la réunion de préparation de chantier du 15 avril concernant les travaux de réhabilitation des vestiaires du stade du Champ de Tir ;
- Compte rendu de la séance du SIRMATCOM du 10 avril ;
- Procès-verbal du 1<sup>er</sup> avril du Conseil de l'école maternelle de Pont-sous-Gallardon ;
- Procès-verbal sommaire du CCAS du 15 avril.

Le Maire fait lecture de la liste des documents transmis.

Le PV de l'école maternelle de Pont sous Gallardon a été transmis puisque des enfants de Gallardon y sont scolarisés. Le Maire souligne qu'ils peuvent toutefois bénéficier des services de la Commune comme l'accueil périscolaire.

### 2. Délégations de fonctions

Conformément à l'Article L.2122-18 du CGCT, le Maire a déterminé les délégations de fonctions suivantes :

Jack PROUTHEAU: Travaux

Sylvie DOUCET: Education scolaire et sports

Antony DOUEZY : Animation, communication, patrimoine et culture

Julie LECOMTE: Information numérique, NTIC et aménagement du territoire

Bruno ALAMICHEL : Procédures administratives et achats, marchés.

Myriam ROUILLARD : Action sociale

### 3. Horaires d'ouverture de la Mairie

A titre expérimental, la Commune met en place une ouverture de l'accueil en « nocturne » le mardi soir à la Mairie.

Les nouveaux horaires sont les suivants ;

- Lundi, Mercredi, Jeudi : 8h30-12h et 13h30-17h00
- Mardi : 8h30-12h et 13h30-19h30
- Vendredi : 8h30-12h et 13h30-16h30

Ces changements procèdent de demandes d'administrés qui rencontrent des problèmes de disponibilité dans la journée. Il s'agit donc de proposer un nouveau service. Ces nouveaux horaires sont mis en place depuis une quinzaine de jours. L'information est sur le site internet. Alexandre DAVAL préconise de faire passer l'information via le panneau lumineux. Ce sera effectué lorsque cette expérimentation sera confirmée, notamment après avoir réellement validé le besoin.

## II / DECISIONS DU MAIRE PRISES DANS LE CADRE DE SES DELEGATIONS

### 1. DPU (Droit de Prémption urbain)

Date de dépôt	Notaire	Nom adresse	terrain	Cadastre	Superficie	
01/04/2014	P.B.ASSOCIES	SCI Montlouet	7-9 Grande Rue Montlouet	266B n°476; 477; 478 614; 617; 1432; 1433	6405 m <sup>2</sup>	Non exercé le 02/04/2014
02/04/2014	SCP MUNOZ LABBÉ	Mr CORLOUER Gustave et Mme NIVERT Eliane	28 avenue de la Gare	AD n°385	691 m <sup>2</sup>	Non exercé le 03/04/2014
02/04/2014	SCP MUNOZ LABBÉ	Mr FAURE Guillaume et Mme DELEPORTE Emmanuel	27 rue de la Fontaine	AC n°242	349 m <sup>2</sup>	Non exercé le 03/04/2014
04/04/2014	SCP REPAIN JOURDIN CHAUSSIER	Jean Louis BUISSON et Denise COLAS	La Butte de Paris	ZI n°472 et 377	742 m <sup>2</sup>	Non exercé le 10/04/2014

## 2. Dépenses comprises entre 500,00 € HT et 15 000,00 €HT

Fournisseur	produit	Affectation	Montant		Section
			HT	TTC	
ACE	Chauffage local copieur et WC	RDC Mairie	708.78	850.54	INV
CL & 2D	Achat livres	Bibliothèque	568.72	600.00	FCT
TIXO	Bitume noir	Voirie	1 239.30	1 487.16	FCT
ARIMA Consultants	Assistance contrat assurance de la commune	Mairie	2 300.00	2 760.00	FCT
CHRIS 2BAR	14 juin-Concert	Fête de la musique	600.00	633.00	FCT
CPPO	Peinture traçage + colorant	Stades GV + Municipal	1 965.10	2 358.12	FCT
10 Doigts	Fournitures pédagogiques	CTR Maternel	904.30	1 085.16	FCT
Eiffage Energie	Remise en état chaudière	Dojo	1 157.41	1 388.89	FCT
Eiffage Energie	Remise en état 2 radiants gaz	Gymnase	2 089.69	2 507.63	FCT
Le 8° ART	Feu d'artifice		4 166.67	5 000.00	FCT
IKUKI	Communication	Bibliothèque	2 400.00	2 880.00	FCT
Lyreco	Papier A4	Mairie + CTR Primaire & Maternel+Ecole Primaire	1 585.00	1 902.00	FCT

Le Maire fait lecture de la liste des achats.

## **II / DECISIONS – DELIBERATIONS**

### 1. Désignation des membres des Commissions Municipales

En séance du 8 avril, l'assemblée a procédé à la mise en place et à l'élection de membres de certaines commissions. Il convient de mettre en place les Commissions restantes.

Jack PROUTHEAU et Bruno ALAMICHEL sont désignés en qualité d'assesseurs pour l'ensemble du processus d'élection des membres des Commissions.

Le Maire rappelle que la constitution des Commissions a été préalablement préparée avec l'ensemble des élus. Il propose donc les listes conformes.

Aucune remarque n'est formulée sur les différentes élections. Le nombre de membres des Commissions est donc validé à l'unanimité.

#### Commission Communication

Le Maire propose une liste de 7 élus. Aucune autre candidature n'est déclarée.

→ Après avoir procédé aux élections, les résultats sont les suivants et l'ensemble de la liste est élu :

<i>Commission Communication</i>	<i>DOUEZY Antony LECOMTE Julie DAVAL Alexandre FERRO Henri GALLIEGUE Catherine MARINELLI-LAVIGNE Murielle TROTIGNON Axel</i>	25 voix
---------------------------------	--	---------

#### Commission Culture et Patrimoine

Le Maire propose une liste de 6 élus. Aucune autre candidature n'est déclarée.

→ Après avoir procédé aux élections, les résultats sont les suivants et l'ensemble de la liste est élu :

<i>Commission Culture et Patrimoine</i>	<i>DOUEZY Antony PROUTHEAU Jack GUYOMARD Lionel FERRO Henri GALLIEGUE Catherine MARINELLI-LAVIGNE Murielle</i>	25 voix
---	--	---------

### Commission DSP Eau Potable

Le Maire propose une liste de 6 élus. Aucune autre candidature n'est déclarée.

→ Après avoir procédé aux élections, les résultats sont les suivants et l'ensemble de la liste est élu :

<b>Commission DSP Eau Potable</b>	<i>COUTURIER Pierre PROUTHEAU Jack LECOMTE Julie ALAMICHEL Bruno DAUPTAIN Michel GRUGIER Romain</i>	25 voix
-----------------------------------	---	---------

### Commission Education

Le Maire propose une liste de 7 élus. Aucune autre candidature n'est déclarée.

→ Après avoir procédé aux élections, les résultats sont les suivants et l'ensemble de la liste est élu :

<b>Commission Education</b>	<i>DOUCET Sylvie DOUEZY Antony TABARINO Eric FERRO Henri GALIEGUE Catherine BIETRY Nathalie GUILLER Peggy</i>	25 voix
-----------------------------	---	---------

### Commission Petite et Moyenne Enfance

Alexandre DAVAL s'interroge sur la subtilité avec la Commission Education et s'il ne serait pas opportun de les fusionner.

Le Maire rappelle qu'il convient de dissocier les deux commissions en considérant que la Commission Petite et Moyenne Enfance a un lien avec la Communauté de Communes.

Le Maire propose une liste de 5 élus. Aucune autre candidature n'est déclarée.

→ Après avoir procédé aux élections, les résultats sont les suivants et l'ensemble de la liste est élu :

<b>Commission Petite et Moyenne enfance</b>	<i>DOUCET Sylvie FERRO Henri GALOPIN Lydia GOUMAZ Sophie GRYGULA Elodie</i>	25 voix
---	---	---------

### Commission Cimetière

Le Maire souligne l'importance de cette Commission, notamment quant au problème de place au cimetière et en conséquence la nécessaire opération de procédure de relevage à mettre en œuvre.

Le Maire propose une liste de 7 élus. Aucune autre candidature n'est déclarée.

→ Après avoir procédé aux élections, les résultats sont les suivants et l'ensemble de la liste est élu :

<b>Commission Cimetière</b>	<i>PROUTHEAU Jack PETIT Adrienne ROUILLARD Myriam VAUDELLE Véronique GOUMAZ Sophie GRYGULA Elodie</i>	25 voix
	<i>LAPEYRE Christian</i>	23 voix

### Commission Environnement – Espace Public – Fleurissement

Le Maire précise que cette Commission volumineuse devra se structurer à l'instar de la Commission Animation.

Le Maire propose une liste de 13 élus. Aucune autre candidature n'est déclarée.

→ *Après avoir procédé aux élections, les résultats sont les suivants et l'ensemble de la liste est élu :*

<b>Commission Environnement – Espace Public – Fleurissement</b>	<i>DOUEZY Antony FERRO Henri ROUILLARD Myriam VAUDELLE Véronique GOUMAZ Sophie LECOMTE Julie TROTIGNON Axel GRUGIER Romain ANDRIEU Lucie MARINELLI-LAVIGNE Murielle PROUTHEAU Jack GUYOMARD Lionel GALIEGUE Catherine</i>	25 voix
---	---	---------

La Commission des Impôts sera mis en place ultérieurement.

Adrienne PETIT demande des précisions sur la structuration des délégations, notamment pour les suivis de chantier. Le Maire répond qu'il ne faut pas confondre délégation et suivi de chantier. En effet, les délégations permettent aux Adjointes de remplacer le Maire en cas d'absence (décisions, signatures). Les délégations ne s'appliquent donc pas en présence du Maire. Par ailleurs, toute personne du Conseil peut se voir confier des dossiers.

Adrienne PETIT se renseigne sur l'organisation des Commissions, notamment leur programmation. C'est le Maire dans la plupart des cas qui provoque les Commissions, cela peut être également les adjoints en charge des sujets relatifs à leur périmètre d'action. Sur le principe, le besoin commande l'action et c'est le Maire qui le détermine ou du moins le valide.

Bruno ALAMICHEL précise que le Maire représente l'exécutif de la Collectivité, il est le 1<sup>er</sup> représentant de la Commune.

Sur les réunions de chantier, Adrienne PETIT s'informe sur les possibilités de participation des Conseillers. Le Maire confirme que tout membre du Conseil peut participer aux réunions de chantier, notamment ceux de la Commission des Travaux, mais également d'autres Commissions qui paraissent concernées, comme par exemple l'Education pour les travaux de l'école. Jack PROUTHEAU propose de débattre de ce sujet en Commission des Travaux. Il ajoute que compte tenu de l'ampleur des projets en cours, chacun y trouvera sa place.

Les compte rendus permettent à tous d'avoir l'information et de suivre ainsi les chantiers.

### **2. Désignation du « correspondant défense »**

Le Maire propose la candidature d'Antony DOUEZY. Aucune autre candidature n'est déclarée.

→ *Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal désigne Antony DOUEZY en qualité de « correspondant défense » de la Commune.*

Le Maire précise que cette fonction n'a pas été sollicitée lors du précédent mandat.

### **3. Indemnités de fonction des Elus**

Le bénéfice d'une indemnité de fonction est subordonné au respect des règles suivantes : l'exercice effectif des fonctions pour lesquelles la loi a explicitement prévu l'allocation d'une indemnité : Maire,

Adjoints et Conseiller municipal sous certaines conditions. L'octroi d'une indemnité doit d'être nécessairement accompagné d'une délégation du Maire.

Il revient au Conseil municipal de fixer le montant mensuel des indemnités de fonctions perçues par le Maire, Maire-Délégué, ses Adjoints et Conseillers ayant reçu une délégation.

Ce montant constitue l'enveloppe indemnitaire globale.

Le montant de l'indemnité est voté par le conseil municipal dans la limite d'un taux maximal en référence à l'indice 1015 et variant selon la taille de la commune.

Compte tenu des missions des élus concernés, le Maire propose les indemnités suivantes :

Maire : 100 % de l'indemnité de fonction brute mensuelle (55 % de l'IB 1015), soit 2 090,81 € brut

Maire-Délégué : 80 % de l'indemnité de fonction brute mensuelle (13,6 % de l'IB 1015), soit 517 € brut

Adjoint : 80 % de l'indemnité de fonction brute mensuelle (17,6 % de l'IB 1015), soit 669,06 € brut

Conseiller : 100 % de l'indemnité de fonction brute mensuelle (6 % de l'IB 1015), soit 228,09 € brut

Il s'agit des mêmes montants que le précédent mandat.

Ces indemnités seront versées de manière rétroactive, soit à la date de l'installation du Conseil Municipal, le 28 mars 2014

*→ Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide de fixer les indemnités de fonction de manière rétroactive, soit à la date de l'installation du Conseil Municipal le 28 mars 2014, et suivante :*

*Maire : 100 % de l'indemnité de fonction brute mensuelle (55 % de l'IB 1015), soit 2 090,81 € brut*

*Maire-Délégué : 80 % de l'indemnité de fonction brute mensuelle (13,6 % de l'IB 1015), soit 517 € brut*

*Adjoints : 80 % de l'indemnité de fonction brute mensuelle (17,6 % de l'IB 1015), soit 669,06 € brut*

*Conseiller : 100 % de l'indemnité de fonction brute mensuelle (6 % de l'IB 1015), soit 228,09 € brut*

#### **4. Création de poste**

Le Maire explique succinctement le fonctionnement des Ressources Humaines d'une Collectivité. Il évoque les 3 catégories d'emplois : A, B et C. Il fait part de la stratégie communale pour promouvoir la formation et motiver les agents dans l'évolution de leur carrière par la réussite à un examen ou à un concours. Cette évolution des personnels permet un retour sur investissement pour la Commune qui y trouve donc son compte. Dans la mesure des possibilités, la Commune intègre les agents dans leur nouveau grade. C'est une forme de reconnaissance pour le travail accompli et permet de préserver la motivation.

Comme suite à la réussite au concours d'assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques (catégorie B), d'un agent de la bibliothèque et compte tenu des missions actuelles sur l'équipement et la qualité du travail fourni, le Maire propose de nommer l'agent sur ce grade, à raison de 18h/semaine. L'agent occupe actuellement un des deux postes de la bibliothèque à raison de 17,5 h/semaine. Son homologue est à 18h/semaine.

*→ Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal se prononce favorablement pour :*

- créer un poste d'assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques à raison de 18h/semaine à compter du 1<sup>er</sup> juin 2014 ;*
- adopter conformément, la modification du tableau des effectifs ;*
- inscrire les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé.*

Mise à jour du Tableau des effectifs

<b>Situation actuelle (depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2014)</b>			<b>Situation future (à compter du 1<sup>er</sup> juin 2014)</b>		
<b>Grades</b>	<b>Postes</b>		<b>Grades</b>	<b>Postes</b>	
	<b>Existants</b>	<b>Pourvus</b>		<b>Existants</b>	<b>Pourvus</b>
<i><u>Filière Administrative</u></i>			<i><u>Filière Administrative</u></i>		
Attaché	1	1	Attaché	1	1
Rédacteur Chef	0	0	Rédacteur Chef	0	0
Rédacteur Principal	1	1	Rédacteur Principal	1	1
Rédacteur	1	1	Rédacteur	1	1
Adj adm Principal 1 <sup>ère</sup> cl	0	0	Adj adm Principal 1 <sup>ère</sup> cl	0	0
Adj adm Principal 2 <sup>e</sup> cl	0	0	Adj adm Principal 2 <sup>e</sup> cl	0	0
Adj adm 1 <sup>ère</sup> cl	1	1	Adj adm 1 <sup>ère</sup> cl	1	1
Adj adm 2 <sup>ème</sup> cl	2	2	Adj adm 2 <sup>ème</sup> cl	2	2
<i><u>Filière technique</u></i>			<i><u>Filière technique</u></i>		
Technicien	1	1	Technicien	1	1
Agent de Maitrise	1	1	Agent de Maitrise	1	1
Adj tech Principal 1 <sup>ère</sup> cl	2	2	Adj tech Principal 1 <sup>ère</sup> cl	2	2
Adj tech Principal 2 <sup>e</sup> cl	0	0	Adj tech Principal 2 <sup>e</sup> cl	0	0
Adj tech 1 <sup>ère</sup> cl	1	1	Adj tech 1 <sup>ère</sup> cl	1	1
Adj tech 2 <sup>ème</sup> cl	12	12	Adj tech 2 <sup>ème</sup> cl	12	12
<i><u>Filière Animation</u></i>			<i><u>Filière Animation</u></i>		
Animateur	0	0	Animateur	0	0
Adj anim Principal 1 <sup>ère</sup> cl	0	0	Adj anim Principal 1 <sup>ère</sup> cl	0	0
Adj anim Principal 2 <sup>e</sup> cl	0	0	Adj anim Principal 2 <sup>e</sup> cl	0	0
Adj anim 1 <sup>ère</sup> cl	2	2	Adj anim 1 <sup>ère</sup> cl	2	2
Adj anim 2 <sup>ème</sup> cl	9	8	Adj anim 2 <sup>ème</sup> cl	9	8
<i><u>Filière Culturelle</u></i>			<i><u>Filière Culturelle</u></i>		
Assistant Conserv Pat	0	0	<b>Assistant Conserv Pat</b>	<b>1</b>	<b>1</b>
Adj Patri Principal 1 <sup>ère</sup> cl	0	0	Adj Patri Principal 1 <sup>ère</sup> cl	0	0
Adj Patri Principal 2 <sup>e</sup> cl	0	0	Adj Patri Principal 2 <sup>e</sup> cl	0	0
Adj Patrimoine 1 <sup>ère</sup> cl	2	2	Adj Patri Principal 2 <sup>e</sup> cl	<b>2</b>	<b>1</b>
Adj Patrimoine 2 <sup>ème</sup> cl	1	1	<b>Adj Patrimoine 1<sup>ère</sup> cl</b>	1	1
			Adj Patrimoine 2 <sup>ème</sup> cl		
<i><u>Filière Police</u></i>			<i><u>Filière Police</u></i>		
Chef de service PM	0	0	Chef de service PM	0	0
Brigadier Chef Principal	2	2	Brigadier Chef Principal	2	2
Brigadier	0	0	Brigadier	0	0

Catégorie A : 1

Catégorie B : 4

Catégorie C : 33 + 2 (non pourvus)

Postes non pourvus :

- adjoint d'animation 2<sup>ème</sup> classe 15h15/semaine ;
- adjoint du Patrimoine de 1<sup>ère</sup> classe 17h30/semaine.

Les postes non pourvus feront l'objet de suppressions ultérieures, notamment suite à l'éventuelle validation de stage (un an) sur le grade d'assistant de conservation du Patrimoine et des bibliothèques et à l'avis préalable du CTP (Comité Technique Paritaire).

## **5. Budgets Primitifs 2014**

### **Vote des budgets prévisionnels Commune, Eau potable et Assainissement**

Le Maire salue le travail de Bruno ALAMICHEL sur le compte rendu de la Commission des Finances.

La présentation de ce budget est consécutive à la base présentée lors de la dernière séance. Les budgets sont les conséquences des Comptes administratifs et du Débat d'Orientations Budgétaires.

Les budgets procèdent de la même mécanique que les CA, à savoir 2 sections divisées en dépenses et recettes, articulées en chapitres divisés en articles.

Les Budgets Primitifs sont votés par chapitre.

Le Maire invite les élus à poser des questions au fur et à mesure de son exposé.

Pour chaque budget, il y a lieu de reprendre et délibérer sur la reprise des résultats 2013.

Les budgets primitifs ont été étudiés et validés par la Commission des Finances du 16 avril.

Les documents budgétaires ont été joints à l'ordre du jour.

## **BUDGET COMMUNE**

Reprise des résultats :

**L'excédent total de fonctionnement 2013 : 758 501.36**

→ *Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents, le Conseil décide de reprendre et d'affecter les résultats de l'exercice 2013 de la manière suivante :*

Désignation	Articles	Montant
<b>Excédent de fonctionnement 2013 reporté</b>	<b>R 002</b>	<b>258 501.36</b>
<b>Déficit d'investissement 2013 reporté</b>	<b>D 001</b>	<b>125 876.77</b>
<b>RAR 2013 Dépenses d'investissement</b>		<b>186 793.02</b>
<b>RAR 2013 Recettes d'investissement</b>		<b>286 732.40</b>
<b>Excédent de fonctionnement 2013 capitalisé</b>	<b>R 1068</b>	<b>500 000.00</b>

500 000 € de fonctionnement sont basculés en investissement.

### Vote des taxes directes locales

<i>Taxes directes locales</i>	<i>Taux votés 2011, 2012 et 2013</i>	<i>Proposition 2014</i>	<i>Produit fiscal 2013</i>	<i>Produit fiscal 2014 attendu</i>
d'habitation	20,94 %	20,94 %	714 263	729 550
foncière (bâti)	25,93 %	25,93 %	738 486	748 340
foncière (non bâti)	35,40 %	35,40 %	37 064	36 745
professionnelle – CFE (depuis 2011)	19,82 %	19,82 %	210 290	169 798
<b>TOTAL :</b>			<b>1 700 103 €</b>	<b>1 684 433 €</b>

Le Maire rappelle la stratégie de la Commune de ne pas accroître la pression fiscale, en maintenant les taux. Le Maire précise toutefois que l'Etat réajuste annuellement les bases.

Compte tenu de la réforme de la taxe professionnelle, les éléments comparatifs ne peuvent s'effectuer que sur 3 exercices.

Les ressources en recettes fiscales attendues en 2014 sont inférieures à celles constatées en 2013.

→ *Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents, le Conseil adopte la proposition de maintenir les taux et les fixe pour 2014 de la manière suivante :*

<i>Taxes directes locales</i>	<i>Taux votés en 2014</i>
<i>d'habitation</i>	<i>20,94 %</i>
<i>foncière (bâti)</i>	<i>25,93 %</i>
<i>foncière (non bâti)</i>	<i>35,40 %</i>
<i>professionnelle – CFE (depuis 2011)</i>	<i>19,82 %</i>



## Subventions associatives et scolaires

ASSOCIATIONS	Rappel des subventions octroyées en 2013	Montant demandé pour 2014	Montant proposé pour 2014
Judo	2 300	2 300	2 300
Gallardon Gym	1 650	1 650	1 650
Espérance Gallardonnoise - majorettes	850	1 000	850
Tae kwon do	1 830	1 830	1 830
Pétanque gallardonnoise	900	1 200	800
Archers de la Tour	400	400	400
Gaule Gallardonnoise	1 200	1 500	1 000
Basket	3 800	3 900	3 800
Football	12 500	20 000	12 500
Tennis	200	500	200
Etats d'Ames - dessin	4800	6 000	4 000
Les Tournesols	750	800	750
Espace Libre - musique	15 300	16 000	15 300
Syndicat d'Initiative	600	750	600
Club de l'amitié	750	750	750
AAMDGE - Association des Assistantes Maternelles de GALLARDON et de ses environs	1 100	1 200	1 100
Les 3 p'tits pas	300	150	150
Les Heures Tendres de Saint Mathieu	250	250	250
Comité de Jumelage	250	250	200
UCIAL	300	Pas de dossier	0
AC-ACPG	300	300	300
Association des Anciens Combattants et Prisonniers de Guerre	300	300	300
FNACA	300	300	300
Prévention Routière	Repas		Repas
Comité St Mathieu	3 000	3 000	3 000
Collège (association sportive)	500	600	500
Vieux pistons		100	100
La Plume de Gallardon		400	400
Coopérative école maternelle	1 000	1 000	1 000
Collège-voyages scolaires	600,60		
Coopérative école primaire	9 500	9 500	9 500
Ecole élémentaire-voyages scolaires des CM2	1 786		

**Total subventions associatives :**

**54 130,00 €**

**53 030,00 €**

Ces subventions sont importantes pour le fonctionnement des associations. Pour autant, elles ne représentent qu'une petite partie de l'effort consenti par la Commune. En effet, la Commune met à disposition des infrastructures et des moyens, notamment humains à l'ensemble du pôle associatif de Gallardon et qui profitent également aux Communes alentours. Sur ce dernier point, la question devra nécessairement se poser si dans le futur la Commune souhaite maintenir cette qualité de service aux gallardonnois. En effet, les autres Communes ne sauraient, comme actuellement, bénéficier des structures gallardonnoises sans en supporter le moindre coût.

Alexandre DAVAL juge que la Commune a peu de marge de manœuvre, il s'agit davantage d'un message à porter plus qu'un gain budgétaire.

Nathalie BIETRY constate d'importantes différences entre les subventions allouées. Le Maire précise que les dépenses des associations ne sont individuellement pas comparables, notamment en termes de nombre d'adhérents et de rémunération des encadrants ou des professeurs. Les subventions procèdent également d'un historique. Le but premier est de ne pas mettre en péril ou remettre en cause l'équilibre. L'éducation et la cohésion sociale sont les deux axes prioritaires. Par ailleurs, sur le principe, les adultes doivent être en mesure de financer leur activité, sachant que la Commune met à disposition la structure.

Michel DAUPTAIN s'informe sur le statut des professeurs de musique. Le Maire répond qu'ils sont salariés de l'association. La subvention permet de participer indirectement pour partie à leur rémunération et permet l'équilibre suffisant pour que l'activité existe. Le Maire rappelle que la Commune n'a pas le droit de recruter du personnel pour le mettre à disposition aux associations.

Lionel GUYOMARD évoque la baisse de la subvention à Etats d'âmes. En fait, cette association est constituée de 2/3 de hors communes, de peu d'adhérents et la subvention est utilisée pour financer essentiellement le salaire de l'intervenant. En outre, la Commune met à disposition un local à titre gracieux. Le Maire ajoute que toutes les associations bénéficient à titre gracieux de locaux et d'une réservation par an de la salle polyvalente.

Suite à cet échange sur ce point particulier des subventions, le Maire reprend chaque chapitre des sections de fonctionnement et d'investissement, invite les élus à poser des questions ou à faire des commentaires et procède aux votes par chapitre.

#### FONCTIONNEMENT :

##### Recettes :

Alexandre DAVAL s'étonne de l'article 74748 à zéro en 2013 puisqu'il s'agit des frais de scolarité des Communes extérieures. Le Maire confirme que la Commune en perçoit, notamment de Champseru. Pierre COUTURIER précise que les sommes ont probablement été inscrites sur un autre article, ce que le Maire confirme.

##### Dépenses :

*Chap 011 (Charges à caractère général):* Le Maire rappelle la stratégie de maîtrise des dépenses. Il ajoute que le BP est calé au plus juste par rapport aux dépenses envisagées.

*Chap 012 (Charges de personnels et assimilés):* Il s'agit d'une grosse dépense qui nécessite une grande prudence : évolution des charges (Etat), absences à remplacer, incertitude sur l'application des rythmes scolaires, ...

Questions d'Alexandre DAVAL :

Art 6332 : Pourquoi inscrire une somme supérieure en 2014 ? Cette ligne correspondant aux remplacements en prévision des absences.

Art 6417 : Le Maire précise que la Commune dispose d'apprentis

Art 64168 : Le Maire précise qu'il s'agit de la rémunération de l'emploi d'avenir

Pierre COUTURIER rappelle la nécessaire élasticité à observer pour éviter des modifications budgétaires récurrentes.

*Chap 014 : SPIC :* il s'agit d'un fonds de péréquation qui consiste à faire contribuer les communes « riches » au profit des communes « pauvres ».

Le Maire rappelle que la dépense sur un chapitre ne peut pas être dépassée. Cette contrainte ne s'applique pas pour les articles.

*Chap 022 et 023 :* lignes d'équilibre

*Chap 65 :* syndicats, contingents, indemnité des élus, subventions, ...

Il faut noter une forte augmentation de la contribution au SIVOS (+ 35 000 € en 2014 qui s'ajoute à une augmentation de 60 000 € en 2013).

Alexandre DAVAL constate que le versement au CCAS diminue depuis 3 ans. Il s'en étonne compte tenu de la période difficile pour les ménages. Le Maire rappelle que la Commune versait une somme supérieure aux besoins. Le CCAS a donc au fil des années accumulé une trésorerie qui n'a pas lieu d'être. En conséquence, la Commune diminue ses versements afin de rétablir un équilibre. De surcroît, pour cet exercice, qui nécessitera le recours à l'emprunt, la Commune doit être d'autant plus vigilante. Le Maire souligne toutefois que l'activité du CCAS est plutôt en progression. Le soutien proposé s'inscrit davantage dans des actions directes et du traitement structurel de difficultés que par de simples financements. Le Maire informe que l'agent employé au CCAS sera très prochainement à temps complet et qu'un projet d'accompagnement d'aide à l'emploi est en réflexion. Jack PROUTHEAU évoque la hausse des denrées récoltées à l'occasion de l'opération de la banque alimentaire.

Alexandre DAVAL questionne sur le contenu de l'article 6745 sur les subventions aux personnes de droit privé. Il s'agit des aides aux financements des séjours scolaires, directement versées aux familles. C'était également le cas pour l'opération façades.

#### INVESTISSEMENT :

##### Recettes :

*Chap 024 :* vente d'un terrain à Germonval pour l'implantation d'une entreprise

Chap 10 : constitué principalement du 1068

Chap 13 : L'emprunt sera a priori d'environ 1,3 M€ auquel il faudra ajouter l'avance des subventions qui ne seront versées qu'en fin de travaux.

Dépenses :

Chap 001 : correspond au déficit d'investissement 2013, équilibré en recette par le 1068 (pour partie de la recette d'excédent de fonctionnement capitalisé)

Chap 020 : couvre les dépenses imprévues et sert à équilibrer le budget

Chap 16 : remboursement du capital d'emprunt

Chap 20 : étude, location des logiciels

Chap 204 : aide aux entreprises en partenariat avec le Conseil Général

Chap 23 : correspond aux projets d'investissement (école, centre technique, église, vestiaires, ...). Ce montant est historique par son ampleur. Certains travaux s'effectueront sur deux exercices.

→ Après en avoir délibéré, le Conseil adopte la section fonctionnement et investissement du budget primitif Communal 2014 comme suit :

<b>Recettes de fonctionnement</b>			<i>Vote</i>		
Chap.	Nature	Montant	<i>POUR</i>	<i>ABST</i>	<i>CONTRE</i>
002	Résultat de fonctionnement reporté	258 501.36	25	0	0
013	Atténuation des charges	19 800.00	25	0	0
042	Opérations d'ordre de transfert entre section	100 629.00	25	0	0
70	Produits des services, domaine, vente	148 845.00	25	0	0
73	Impôts et taxes	1 978 233.00	25	0	0
74	Dotations, subventions et participations	1 395 113.00	25	0	0
75	Autres produits de gestion courante	59 100.00	25	0	0
76	Produits financiers	10.00	25	0	0
77	Produits exceptionnels	1 000.00	25	0	0
		<b>3 961 231.36</b>			

<b>Dépenses de fonctionnement</b>			<i>Vote</i>		
Chap.	Nature	Montant	<i>POUR</i>	<i>ABST</i>	<i>CONTRE</i>
011	Charges à caractère général	685 680.00	25	0	0
012	Charges de personnel et frais assimilés	1 440 600.00	25	0	0
014	Atténuations de produits	40 000.00	25	0	0
022	Dépenses imprévues	245 046.73	25	0	0
023	Virement à la section d'investissement	219 345.51	25	0	0
042	Opérations d'ordre de transfert entre section	230 649.39	25	0	0
65	Autres charges de gestion courante	1 018 871.00	25	0	0
66	Charges financières	69 038.73	25	0	0
67	Charges exceptionnelles	12 000.00	25	0	0
		<b>3 961 231.36</b>			

<b>Recettes d'investissement</b>			<i>Vote</i>		
Chap.	Nature	Montant	<i>POUR</i>	<i>ABST</i>	<i>CONTRE</i>
001	Solde d'exécution de la section d'investissement		25	0	0

021	Virement de la section de fonctionnement	219 345.51	25	0	0
024	Produits des cessions	38 400.00	25	0	0
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	230 649.39	25	0	0
041	Opérations patrimoniales		25	0	0
10	Dotations, Fonds divers et réserve	682 172.21	25	0	0
13	Subventions d'investissement	850 063.40	25	0	0
16	Emprunt	1 840 000.00	25	0	0
21	Immobilisations corporelles		25	0	0
		<b>3 860 630.51</b>			

### Dépenses d'investissement

Chap.	Nature	Montant	Vote		
			POUR	ABST	CONTRE
001	Résultat d'investissement reporté	125 876.77	25	0	0
020	Dépenses imprévues	47 331.72	25	0	0
040	Opérations d'ordre de transfert entre section	100 629.00	25	0	0
041	Opérations patrimoniales		25	0	0
16	Emprunts et dettes assimilées	208 000.00	25	0	0
20	Immobilisations incorporelles	14 223.22	25	0	0
204	Subventions d'équipement versées	20 400.00	25	0	0
21	Immobilisations corporelles	381 368.87	25	0	0
23	Immobilisations en cours	2 962 800.93	25	0	0
		<b>3 860 630.51</b>			

### **BUDGET EAU POTABLE**

Le Maire rappelle que la Communauté de Communes traite de la production d'eau potable et la Commune de sa distribution. Un syndicat se charge de la distribution du territoire spécifique de Bleury et de Montlouet.

Il s'agit d'un petit budget avec peu de marge de manœuvre compte tenu des ressources dégagées.

Reprise des résultats :

→ Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents, le Conseil décide de reprendre et d'affecter les résultats de l'exercice 2013 de la manière suivante :

Désignation	Articles	Montant
<b>Excédent de fonctionnement 2013 reporté</b>	<b>R 002</b>	<b>19 153.37</b>
<b>Déficit d'investissement 2013 reporté</b>	<b>D 001</b>	<b>4 633.58</b>
<b>Excédent de fonctionnement 2013 capitalisé</b>	<b>R 1068</b>	<b>4 633.58</b>

→ Après en avoir délibéré, le Conseil adopte la section fonctionnement et investissement du budget primitif Eau Potable 2014 comme suit :

Recettes de fonctionnement			Vote		
Chap.	Nature	Montant	POUR	ABST	CONTRE

002	Résultat de fonctionnement reporté	19 153.37	25	0	0
70	Vente de produits fabriqués, prestations de sces	70 000.00	25	0	0
		<b>89 153.37</b>			

### Dépenses de fonctionnement

Chap.	Nature	Montant	Vote		
			POUR	ABST	CONTRE
011	Charges à caractère général	17 110.15	25	0	0
042	OP d'ordre de transfert entre section	60 717.83	25	0	0
66	Charges financières	11 325.39	25	0	0
		<b>89 153.37</b>			

### Recettes d'investissement

Chap.	Nature	Montant	Vote		
			POUR	ABST	CONTRE
001	Résultat d'investissement reporté		25	0	0
040	OP d'ordre de transfert entre section	60 717.83	25	0	0
10	Dotations, fonds divers et réserves	44 760.04	25	0	0
		<b>105 477.87</b>			

### Dépenses d'investissement

Chap.	Nature	Montant	Vote		
			POUR	ABST	CONTRE
001	Résultat d'investissement reporté	4 633.58	25	0	0
16	Emprunts et dettes assimilés	32 564.02	25	0	0
21	Immobilisations corporelles	68 280.27	25	0	0
		<b>105 477.87</b>			

## BUDGET ASSAINISSEMENT

Ce budget est très excédentaire en prévision des travaux d'extension du réseau avec peu d'emprunt en cours (cf. chapitre 66 et 16)

### Reprise des résultats :

→ Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents, le Conseil décide de reprendre et d'affecter les résultats de l'exercice 2013 de la manière suivante :

Désignation	Articles	Montant
<b>Excédent de fonctionnement 2013 reporté</b>	<b>R 002</b>	<b>177 900.10</b>
<b>Excédent d'investissement 2013 reporté</b>	<b>R 001</b>	<b>268 473.48</b>

→ Après en avoir délibéré, le Conseil adopte la section fonctionnement et investissement du budget primitif Assainissement 2014 comme suit :

Recettes de fonctionnement			Vote		
Chap.	Nature	Montant	POUR	ABST	CONTRE
002	Résultat de fonctionnement reporté	177 900.10	25	0	0
70	Produits des services, domaine, vente	80 496.12	25	0	0
		<b>258 396.22</b>			

<b>Dépenses de fonctionnement</b>			<i>Vote</i>		
Chap.	Nature	Montant	<i>POUR</i>	<i>ABST</i>	<i>CONTRE</i>
011	Charges à caractère général	138 000.00	25	0	0
022	Dépenses imprévues	11 228.48	25	0	0
023	Virement à la section d'investissement		25	0	0
042	Opérations d'ordre de transfert entre section	97 454.72	25	0	0
66	Charges financières	1 713.02	25	0	0
67	Charges exceptionnelles	10 000.00	25	0	0
		<b>258 396.22</b>			

<b>Recettes d'investissement</b>			<i>Vote</i>		
Chap.	Nature	Montant	<i>POUR</i>	<i>ABST</i>	<i>CONTRE</i>
001	Solde d'exécution de la section d'investissement	268 473.48	25	0	0
021	Virement de la section de fonctionnement		25	0	0
040	Opérations d'ordre de transfert entre section	97 454.72	25	0	0
10	Dotations, Fonds divers et réserve	2 399.51	25	0	0
		<b>368 327.71</b>			

<b>Dépenses d'investissement</b>			<i>Vote</i>		
Chap.	Nature	Montant	<i>POUR</i>	<i>ABST</i>	<i>CONTRE</i>
020	Dépenses imprévues	27 163.13	25	0	0
16	Emprunts et dettes assimilées	34 000.00	25	0	0
21	Immobilisations corporelles	135 000.00	25	0	0
23	Immobilisations en cours	172 164.58	25	0	0
		<b>368 327.71</b>			

## **6. Acquisition d'un terrain cadastré AD n° 93**

Faisant suite à une campagne de courriers pour rappeler aux propriétaires d'entretenir leur terrain en bordure de la Voise et du Canal Louis XIV le long du chemin piétonnier à partir du collège, l'un d'entre eux qui n'est pas en mesure d'assurer l'entretien a contacté le Maire pour proposer sa parcelle à la vente. Il s'agit d'une parcelle en longueur de 1 253 m2. Il a été convenu que le Maire proposerait au Conseil Municipal l'acquisition de cette parcelle pour un montant de 600 € hors frais.

Ainsi devenue propriétaire, la Commune pourra donc en assurer l'entretien en montrant l'exemple aux autres propriétaires et éventuellement y disposer quelques aménagements (bancs, ...).

Afin de réduire les frais, la Commune produira un acte administratif pour valider et confirmer l'acquisition aux services destinataires (Hypothèques, Impôts, Trésorerie, ...). Le coût s'élève à quelques dizaines d'euros et nous permet de ne pas passer par l'intermédiaire d'un notaire.

Cette acquisition s'inscrit dans la volonté globale d'améliorer l'image de la Commune. Les bords de rivière doivent être notamment des sites privilégiés.

Pierre COUTURIER signale qu'au niveau de cette parcelle, le chemin est constamment humide. Il faudrait à ce titre faire intervenir nos délégués puisque il doit y avoir une fuite du canal à ce niveau. Le Maire charge Julie Lecomte de soulever le problème auprès du syndicat de la Voise.

→ *Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal se prononce favorablement sur l'acquisition par la Commune de Gallardon à Monsieur Roger COINCE, d'un*

terrain cadastré AD n° 93 d'une contenance de 1 253 m2 pour un montant total de 600 €, les frais d'acquisition de ce terrain étant à la charge de la Commune, et autorise le Maire à signer tout document inhérent à cette vente.

#### 7. Investissements inférieurs à 500,00 € HT

Fournisseur	produit	Affectation	Montant		Section
			HT	TTC	
BRUNEAU JM	Téléphone	Ecole Primaire	119.00	142.80	INV
	Aspirateur	Maison des services sociaux	139.90	167.88	INV

→ Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal se prononce favorablement pour affecter en investissement l'achat des petits matériels selon le tableau.

#### **IV / QUESTIONS DIVERSES**

Myriam ROUILLARD signale la présence d'une benne devant les résidences HLM qui n'est pas élégante dans le paysage. Le Maire précise que cette benne n'est pas de la compétence de la Commune puisqu'elle est située sur le domaine privé de la SA HLM. Il charge toutefois le CCAS, interlocuteur régulier de la SA HLM, de se renseigner.

##### Cérémonies du 8 mai

Le Maire souhaite une forte participation des membres du Conseil Municipal, comme plus globalement à l'ensemble des événements communaux.

Le rendez-vous est à 10h30 devant la Mairie de Gallardon puis à 15h30 devant la Mairie de Montlouet. Eric TABARINO demande que le panneau lumineux signale également ces commémorations à Montlouet, ce qui sera fait.

##### Elections

Le Maire revient sur l'élection de la Communauté de Communes. Il fait part de sa déception vis-à-vis des résultats et considère les éléments et les enseignements à tirer.

Il fait part au Conseil des informations suivantes :

Pierre COUTURIER a été élu Président du SIA.

Sylvie DOUCET a été élue Vice-Présidente du SIVOS.

Myriam ROUILLARD a été élue Vice-Présidente du CCAS.

Alexandre DAVAL remercie le personnel communal pour la mise à jour du site internet faisant suite aux élections. Le Maire signale la bonne volonté du personnel quant à l'adhésion au projet de l'évolution des horaires d'ouverture de la Mairie.

#### **V / MOT DU MAIRE**

Le Maire salue, d'ores et déjà, l'implication rapide de chacun dans l'ensemble des actions du Conseil Municipal. Il souligne que l'on ressent une réelle envie. Il évoque le projet de fusion de Montlouet et Gallardon et assure que si ce projet aboutit, Montlouet gardera dans tous les cas toute son identité.

L'ordre du jour étant épuisé, Le Maire clôt la séance et remercie les membres du Conseil Municipal pour leur participation.

La séance est levée à 23h35.

Le Maire  
  
Yves MARIE